



COMMUNAUTÉ DE LA
RIVIERA FRANÇAISE

Séance du Conseil du 30 juin 2025

Extrait du registre des délibérations

Délibération n°118/2025

Décision modificative n° 1 - budget principal, exercice 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trente juin à dix-sept heures trente, le Conseil Communautaire d'Agglomération de la Riviera Française, dûment convoqué le vingt-quatre juin deux mille vingt-cinq dans la salle du conseil communautaire, 16 rue Villarey à MENTON (06500), sous la présidence de M. Yves JUHEL, Président.

M. Sébastien OLHARAN a été nommé Secrétaire de séance et procède à l'appel.

Etaient présents, pour les différentes communes :

- BEAUSOLEIL :** M. Gérard SPINELLI (quitte la séance à 19h30 avant le vote de l'affaire n° 28) Mme Cindy GENOVESE, M. Alain DUCRUET, Mme Mailys SALIVAS arrive à 17h45 avant le vote de l'affaire n°1), M. Nicolas SPINELLI excusé, Mme Danielle LISBONA excusée, M. Edouard-Jean CURTET (quitte la séance à 19h44 avant le vote de l'affaire n°29), M. Stéphane MANFREDI.
- BREIL-sur-ROYA :** M. Sébastien OLHARAN
- LA BRIGUE :** M. Daniel ALBERTI
- CASTELLAR :** Mme Anne-Marie ARSENTO-CURTI
- CASTILLON :** M. Olivier CHANTREAU excusé donne pouvoir à M. Jean-Jacques RAFFAELE
- FONTAN :** M. Philippe OUDOT
- GORBIO :** M. Fabrice PASTOR
- MENTON :** M. Yves JUHEL, Mme Stéphanie JACQUOT absente, Mme Marinella GIARDINA excusée donne pouvoir à M. Yves JUHEL, Mme Floriane CAZAL, M. Dominique NICOLAÏ excusé donne pouvoir à M. Patrick CESARI, M. Mathieu MESSINA absent, M. Patrice NOVELLI, Mme Carmela CARTARRASA (quitte la séance à 18h43 avant le vote de l'affaire n°24) , M. Jean-Claude ALARCON excusé, Mme Isabelle ALMONTE, M. Eric FORMENTO absent, Mme Joanna GENOVESE excusée, M. Florent CHAMPION excusé donne pouvoir à M. Patrice NOVELLI, M. Anthony MALVAULT, Mme Sandra PAIRE, M. Cédric MONTEIRO excusé donne pouvoir à Mme Sandra PAIRE, Mme Martine CASERIO absente, M. Daniel ALLAVENA excusé donne pouvoir à Mme Floriane CAZAL.
- MOULINET :** M. Guy BONVALLET
- ROQUEBRUNE-CAP-MARTIN :** M. Patrick CESARI, Mme Solange BERNARD, M. Jean-Louis DEDIEU, Mme Patricia LORENZI, M. Christophe GLASSER excusé donne pouvoir à Mme Solange BERNARD, Mme Véronique BATONNIER, M. Ghislain POULAIN, M. Guillaume CONTESSE.
- SAINTE AGNES :** M. Albert FILIPPI
- SAORGE :** Mme Brigitte BRESK excusée donne pouvoir à M. Daniel ALBERTI
- SOSPEL :** M. Jean-Mario LORENZI, Mme Martine FERRERO excusée donne pouvoir à M. Jean-Mario LORENZI
- TENDE :** M. Jean-Pierre VASSALLO excusé
- LA TURBIE :** M. Jean-Jacques RAFFAELE, Mme Brigitte ALBERTINI

Date d'affichage :

08 JUIL. 2025

Toute correspondance doit être adressée impersonnellement à Monsieur le Secrétaire Général
Communauté d'Agglomération de la Riviera Française - 16 rue Villarey - 06500 MENTON
SITE INTERNET : www.riviera-francaise.fr
direction.generale@carf.fr

Accusé de réception en préfecture
006-240600551-20250630-118-2025-DE
Date de transmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025
06500 MENTON

Conseil communautaire du 30 juin 2025

Délibération n°118/2025

**OBJET : Décision modificative n° 1
budget principal, exercice 2025**

RAPPORTEUR : M. Daniel ALBERTI, Vice-Président

Le Conseil communautaire de la CARF, réuni en séance publique,

Après audition des commissions compétentes,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5216-1 et suivants,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République,

Vu l'arrêté préfectoral de Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes, en date du 27 septembre 2001, portant création de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française, modifié,

Vu l'arrêté préfectoral de Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes, en date du 10 septembre 2020, portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française,

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs,

Vu la délibération n° 60/2025 du 9 avril 2025 approuvant le budget primitif 2025 du budget principal de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française,

Vu l'avis du bureau communautaire du 16 juin 2025,

Vu l'avis de la commission des finances du 16 juin 2025,

Considérant que le budget primitif de l'exercice 2025 du budget principal de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française a été approuvé par l'Assemblée Délibérante le 9 avril 2025,

Considérant que depuis, des ajustements de crédits sont devenus nécessaires, aussi bien en dépenses qu'en recettes pour les deux sections de fonctionnement et d'investissement,

Considérant que ces ajustements des deux sections de fonctionnement et d'investissement sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :
pour la section de fonctionnement :

Chapitres / Comptes		Dépenses	Recettes
011	6156 – maintenance	- 31.200,00 €	---
012	6218 – rémunérations personnel non titulaire	+ 25.340,00 €	---
65	65811 – droit d'utilisation, informatique en nuage	+ 31.200,00 €	---
731	73133 – taxe d'enlèvement des ordures ménagères et assimilées	---	+ 321.177,00 €
74	741124 – dotation d'intercommunalité des EPCI	---	+ 7.750,00 €
74	741126 – dotation de compensation des EPCI		- 119.718,00 €
74	7472 – participations des Régions	---	- 16.910,00 €
74	74788 – participations autres fonds Européens		+ 18.877,00 €
75	758888 – autres produits divers de gestion courante	---	+ 124.374,00 €
023	023 – virement à la section d'investissement	+ 310.210,00 €	
Total de la section de fonctionnement =		+ 335.550,00 €	+ 335.550,00 €

Considérant que, outre le virement à la section d'investissement pour 310.210 €, les mouvements des dépenses de la section de fonctionnement s'élèvent à + 25.340 € et concernent uniquement le remboursement de la mise à disposition d'un agent de l'établissement à la Commune de Moulinet pour les années 2022 et 2023.

Considérant que les mouvements des recettes réelles de la section de fonctionnement s'élèvent à 335.550 € et concernent :

- un ajustement au titre de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour + 321.177 € car l'imprimé fiscal n° 1259 TEOM a été réceptionné par les services communautaires le 28 mars 2025, soit le lendemain de la transmission du budget primitif 2025 à l'Assemblée Délibérante le 27 mars 2025,
- l'inscription du remboursement de la taxe foncière par le délégataire du parc de stationnement « Vielle Ville Sablettes » pour les années 2024 et 2025 pour un total de 124.374 €,
- un ajustement de la participation de la Région pour – 16.910 € et des fonds Européens pour + 18.877 € au titre de la rémunération des écocardes recrutés par l'établissement, et dont la rémunération totale est prise en charge par ces 2 partenaires financiers,
- un ajustement de l'inscription budgétaire au titre des dotations d'intercommunalité et de compensation pour – 111.968 €, car ces informations n'ont été mises en ligne sur le site de la Direction Générale des Collectivités Locales (DGCL) que le 31 mars dernier, soit 4 jours après la transmission du budget primitif 2025 à l'Assemblée Délibérante le 27 mars 2025,

pour la section d'investissement :

Chapitres - Opérations / Comptes		Dépenses	Recettes
16	1641 – emprunts en euros		- 270.015,00 €
21	2188 – autres immobilisations corporelles	+ 5.000,00 €	---
20173	2031 — frais d'études / opé. « rue Pietra Scritta, phase 3 »	+ 340,00 €	
20207	2315 – immobilisations corporelles en cours, installations, matériel et outillage techniques / opé. « contrat de territoire 2022-2025 »	+ 18.000,00 €	---
20286	21538 – autres réseaux pour installations, matériel et outillage techniques / opé. « travaux eaux pluviales, chemin du Baousset à Menton »	+ 16.855,00 €	---
021	Virement de la section de fonctionnement	---	+ 310.210,00 €
Total de la section d'investissement =		+ 40.195,00 €	+ 40.195,00 €

Considérant que ces écritures en ajustement de dépenses réelles de + 40.195 € pour la section d'investissement concernent des ajustements mineurs d'inscriptions budgétaires du budget primitif 2025 pour les 3 opérations d'investissement et une dépense nouvelle de 5.000 € pour l'achat de boîtes d'archivage et de rayonnages pour l'archivage des dossiers de l'établissement,

Considérant le virement de la section de fonctionnement pour 310.210 €, un ajustement de – 270.015 € permet de diminuer l'emprunt prévisionnel inscrit au budget primitif du 9 avril dernier de 1.702.707,29 € et donc de le porter à 1.432.692,29 €,

Considérant que des ajustements de crédits sont devenus nécessaires en dépenses et recettes des sections de fonctionnement et d'investissement du budget principal de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française,

APRES EN AVOIR DELIBERE ET PROCEDE AU VOTE

A l'unanimité des votants

1 abstention : M. Guillaume CONTESSE

1°/ - APPROUVE la décision modificative n° 1 de l'exercice 2025 du budget principal de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française, pour un montant total de dépenses et recettes de + 375.745 € (+ 335.550 € en section de fonctionnement et + 40.195 € en section d'investissement), et présentant les crédits votés par chapitres ainsi qu'il suit :

Accusé de réception en préfecture
006-240600951-20250630-118-2025-DF
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

pour la section de fonctionnement :

Chapitres		Dépenses	Recettes
011	Charges à caractère général	- 31.200,00 €	---
012	Charges de personnel et frais assimilés	+ 25.340,00 €	---
65	Autres charges de gestion courante	+ 31.200,00 €	---
731	Fiscalité locale	---	+ 321.177,00 €
74	Dotations et participations	---	- 110.001,00 €
75	Autres produits de gestion courante	---	+ 124.374,00 €
023	023 – virement à la section d'investissement	+ 310.210,00 €	
Total de la section de fonctionnement =		+ 335.550,00 €	+ 335.550,00 €

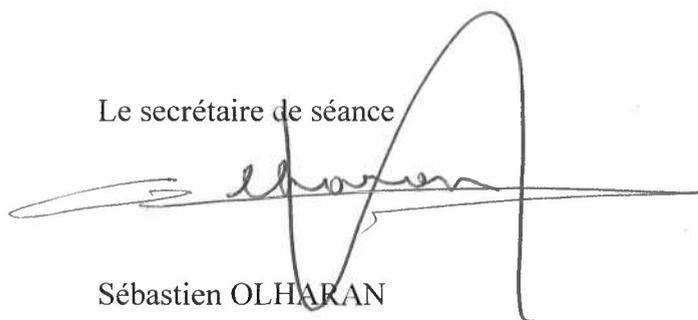
pour la section d'investissement :

Chapitres		Dépenses	Recettes
16	Emprunts et dettes assimilées		- 270.015,00 €
20	Immobilisations incorporelles (y compris les opérations)	+ 340,00 €	
21	Immobilisations corporelles (y compris les opérations)	+ 21.855,00 €	---
23	Immobilisations en cours (y compris les opérations)	+ 18.000,00 €	---
021	Virement de la section de fonctionnement	---	+ 310.210,00 €
Total de la section d'investissement =		+ 40.195,00 €	+ 40.195,00 €

TOTAL GENERAL =		+ 375.745,00 €	+ 375.745,00 €
------------------------	--	-----------------------	-----------------------

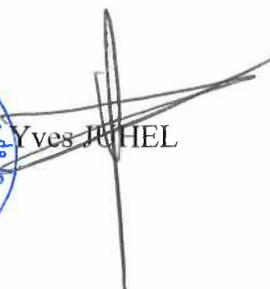
2°/ - **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents afférents à cette décision modificative n° 1.

Le secrétaire de séance



Sébastien OLHARAN

Pour extrait conforme,
Le Président,



Yves JUHEL

